



Pension pour conjoint à supprimer

Par **Carole b**, le **05/07/2016** à **20:44**

Bonjour,

Mon conjoint paye une pension à son ex épouse de 250€ par mois pendant 3 ans. Un jugement dans ce sens a été prononcé.
Il a proposé ce montant pour l'aider.

Si elle se remarie cette pension est annulée.
Avec du recul, il ne voit pas pourquoi continuer à donner cette pension.
Elle est en mesure de travailler.

Est il possible de faire appel afin de ne plus payer cette pension ?
Si oui comment faire?

Merci beaucoup pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **05/07/2016** à **21:03**

Il peut en effet présenter sa requête au JAF, qui décidera en fonction de la situation des parties, mais ne jamais arrêter de verser sans décision juridique, car cela jouerait en sa défaveur.